



Extrait de PV du Conseil de Ligue du 21 février 2022

<< 3. Point financier

- CADAFA 2 ou autre mesure.

Dans le souci d'aider financièrement les clubs en cette période toujours délicate pour eux du fait des contraintes sanitaires,

et plutôt que de réactiver le Dispositif et la Commission d'Analyse des Demandes d'Accompagnement Financier (CADAFA) de la saison dernière qui au final n'avaient concerné que peu de clubs (37 demandes pour 21 dossiers complets sur 1600 clubs),

le Conseil de Ligue décide que pour cette saison 21/22, une remise de 50% sera effectuée, dès que comptablement possible, sur toutes les licences Dirigeant(e) et Volontaire de tous les clubs, ce qui signifie que le prix de ces licences devient :

- Dirigeant(e) * : $20,50\text{€} - 50\% = 10,25\text{€}$
- Volontaire : $11\text{€} - 50\% = 5,5\text{€}$

(* l'opération de gratuité de « Ma première licence dirigeante ou volontaire » continuant de s'appliquer pour les dirigeantes ou volontaires féminines).

Cet effort représente une somme d'environ 250 k€ qui sera abondée :

- par l'enveloppe de 160 k€ déjà provisionnée sur le bilan 20/21 de la Ligue
- par une enveloppe supplémentaire de 90 k€ qui sera fléchée sur l'exercice 21/22 en cours du fait de l'augmentation significative du nombre global de licenciés cette saison.

C'est également une manière pour la Ligue d'encourager le retour des bénévoles dans les clubs dont on sait, après cette longue période COVID, qu'il est particulièrement difficile.

Les clubs qui malgré cela seraient encore confrontés à des difficultés financières se verront toujours proposer des échéanciers adaptés. >>

CL/LAuRAFoot, 21/02/2022

